



Numéro de l'acte	2022-10-DGSMH
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	9.1

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FEVRIER 2022

QUESTION N°2022-10

**TOURISME : MODE DE GESTION – ASCENSEUR A BATEAUX DES FONTINETTES
OUVERTURE DE NEGOCIATION AVEC LA SPL TOURISME**

RAPPORTEUR :

Monsieur Jean-Pierre LAMIRAND

Adjoint au Maire, Aménagement du territoire – Urbanisme – Travaux – Voirie – Cimetières

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant que la municipalité a engagé des travaux de restauration de l'Ascenseur à Bateaux des Fontinettes ;

Considérant que le marché initial prévoit la mise en place d'une scénographie pour valoriser le patrimoine et l'histoire remarquable du site ;

Considérant la nécessité de mettre en relation les équipements culturels et patrimoniaux du territoire afin d'assurer le rayonnement de la structure et de l'inscrire dans une dynamique touristique ;

Considérant qu'il est nécessaire d'engager une réflexion sur le futur mode de gestion de l'équipement ;

Considérant l'objet de la SPL Tourisme présent au sein de la communauté d'agglomération du Pays de Saint-Omer ;

Considérant qu'il revient au Conseil municipal de se prononcer pour ouvrir les négociations avec la SPL Tourisme pour le futur mode de gestion de l'Ascenseur à Bateaux des Fontinettes ;

Considérant qu'aucun motif ne s'oppose à cette demande ;

Après avoir entendu son rapporteur,

ARTICLE 1 : DECIDE de se rapprocher de la SPL Tourisme de la CAPSO pour ouvrir les négociations du futur mode de gestion de l'équipement.

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Maire à engager les études nécessaires pour parfaire le fonctionnement de l'ouvrage dans une dimension patrimoniale, culturelle et touristique.

ARTICLE 3 : PRECISE qu'il sera fait état du rapport de ses études lors d'une prochaine séance de conseil municipal.

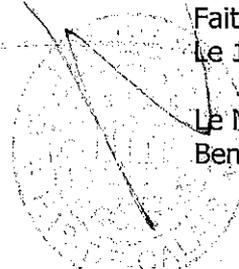
ARTICLE 4 : RAPPELLE que la présente délibération peut faire objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

- Votes favorables	25
- Votes défavorables	0
- Abstentions	0

Fait à ARQUES
Le 11 février 2022

Le Maire,
Benoît ROUSSEL





REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS.DE.CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT.OMER
CANTON D'ARQUES

VILLE D'ARQUES
.....

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 10 FEVRIER 2022**

Affiché le 15 février 2022

L'An Deux Mille Vingt Deux le Dix Février à 18h30, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, dans la salle du Conseil Communautaire de la CAPSO, sous la présidence de Monsieur Benoît ROUSSEL, Maire, en suite de la convocation adressée à domicile le quatre février 2022 accompagnée de l'ordre du jour. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date ainsi qu'à la CAPSO.

Effectif du Conseil Municipal : Mesdames et Messieurs : – Benoît ROUSSEL – Hélène FAYEULLE - Thierry MERCIER – Corinne REANT - Jean-Pierre LAMIRAND - Christine COURBOT - Stéphane FINARD - Cécile CARON - Mickaël CANLER - Joël DUQUENOY - Catherine LAMOOT - Bernadette BAROUX – Gaëlle ROSE - Dominique LARDEUR - Olivier JUSTIN - Manuella CAPELLE - Isabelle CLABAUX - Stéphanie BODDAERT - Johnny WALLART - Sébastien BERNARD - Sébastien DUCHATEAU - Ludovic LELEU - Chloé KOCLEGA - Caroline SAUDEMONT – Dominique GODART - Laurence DELAVAL - Jean-Marc BOURGEOIS – Corinne BOCQUILLON – Frédéric VANRECHEM

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Nombre de présents ou représentés :

- 19 présents
- 1 absent non excusé
- 3 absents excusés sans pouvoir
- 6 absents excusés avec pouvoir

Stéphane FINARD ayant donné pouvoir à Sébastien DUCHATEAU

Bernadette BAROUX ayant donné pouvoir à Christine COURBOT

Gaëlle ROSE ayant donné pouvoir à Isabelle CLABAUX

Stéphanie BODDAERT ayant donné pouvoir à Cécile CARON

Sébastien BERNARD ayant donné pouvoir à Hélène FAYEULLE

Chloé KOCLEGA ayant donné pouvoir à Jean-Pierre LAMIRAND

Monsieur Olivier JUSTIN est nommé secrétaire de séance.